



La Lettre d'information de **Molsheim**

N°2 et 3 / 2017

Le Conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire le samedi 20 mai 2017 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance Le conseiller municipal, Thierry Peter, a assuré la fonction de secrétaire de séance.

Point 2 : Suppression du passage à niveau PN20 par création d'un ouvrage dénivelé- avis de la Ville de Molsheim

Le passage à niveau n° 20 (PN 20) de Molsheim est situé à l'intersection de plusieurs voies d'accès très fréquentées à l'entrée Est du centre-ville. Ces importants flux de déplacement, tous modes confondus, sont à l'origine de nombreuses difficultés de circulation notamment aux heures de pointe. La complexité de cette situation génère non seulement diverses nuisances pour les riverains, mais n'est pas de nature à favoriser une sécurité optimale des usagers. L'accumulation de tous ces facteurs a conduit SNCF Réseau à classer le PN 20 sur la liste nationale des passages à niveau à aménager prioritairement. Dans ce contexte, l'Etat, SNCF Réseau, le Conseil départemental du Bas-Rhin, la Région Grand Est et la Ville de Molsheim se sont engagés à inscrire l'opération de suppression du PN 20 au Contrat de plan Etat-Région 2000-2006. A l'issue des différentes démarches préalables (l'étude d'opportunité de 2001, l'étude de faisabilité de 2005, la concertation publique de 2006 et des études d'avant projet de 2007-2014), l'option de sa dénivellation par passage inférieur a été retenue.

Une enquête publique portant sur la suppression du PN 20 a été organisée du lundi 27 février 2017 au mardi 14 mars 2017 inclus. Suite à l'étude du dossier, Monsieur Jean Annaheim, commissaire-enquêteur, a émis un avis favorable à la suppression de ce passage par création d'un ouvrage en dénivelé.

Convaincue de l'intérêt majeur de cette opération, tant pour la sécurité des personnes, le développement de la cité, que pour la valorisation de sa principale entrée, l'assemblée délibérante a approuvé sa suppression.

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 19 juin 2017 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance La conseillère municipale, Cathy Wolff, a assuré la fonction de secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2017 Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2017

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 19 juin 2017 -

Point 3 : Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2017 Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2017.

Point 4 : Délégations permanentes du Maire - article L 2122-22 du CGCT : compte-rendu d'information pour la période du 1^{er} trimestre 2017 Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2017.
 Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de cinq marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré
- délivré six concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein, et dix concessions dans le cimetière communal situé au Zich dont quatre columbariums
- renoncé 12 fois à l'exercice du droit de préemption.

Point 5 : Comptes de gestion de l'exercice 2016 - budget principal et budgets annexes. Le Conseil municipal a pris acte des comptes de gestion 2016 établis par le Trésor public pour les budgets suivants : budget *principal*, budget annexe *succession Albert Hutt*, budget annexe *Forêt*, budget annexe *Camping*, budget annexe *Lotissements*, budget annexe *Locaux commerciaux*, budget annexe *Réseaux*.
 L'assemblée délibérante a déclaré qu'ils n'appelaient ni observations, ni réserves particulières.

Point 6 : Compte administratif de l'exercice 2016 et affectation du résultat : Budget principal - exercice du droit à formation des membres du Conseil municipal Le Conseil municipal a approuvé le compte administratif du *Budget principal* de l'exercice 2016 qui présente un excédent global de **706 259,75 €** se décomposant comme suit :

- résultat de fonctionnement : + 2 261 324,75 €
- résultat d'investissement : - 1 555 065,27 €

L'assemblée délibérante a également constaté que l'exercice 2016 n'a donné lieu à la consommation d'aucun crédit ouvert au titre du droit à la formation des élus.

Le Conseil municipal a approuvé les comptes administratifs des budgets annexes de l'exercice 2016 et a pris acte des résultats comptables qui se dégagent :

Point 7 : Budget annexe Succession Albert Hutt

• résultat de fonctionnement de clôture	:	+ 12 063,94 €
• résultat d'investissement de clôture	:	+ 17 758,46 €
• excédent global	:	+ 29 822,40 €

Point 8 : Budget annexe Camping

• résultat de fonctionnement de clôture	:	+ 54 070,46 €
• résultat d'investissement de clôture	:	- 28 514,95 €
• excédent global	:	+ 25 555,51 €

Point 9 : Budget annexe Forêt communale

• résultat de fonctionnement de clôture	:	+ 95 303,41 €
• résultat d'investissement de clôture	:	+ 13 948,47 €
• excédent global	:	+ 109 251,88 €

Point 10 : Budget annexe Lotissements

• résultat de fonctionnement de clôture	:	+ 947 461,38 €
• résultat d'investissement de clôture	:	- 925 780,63 €
• excédent global	:	+ 21 680,75 €

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 19 juin 2017 -

Point 11 : Budget annexe Locaux commerciaux

- résultat de fonctionnement de clôture : + 19 970,40 €
- résultat d'investissement de clôture : + 269 705,29 €
- **excédent global** : **+ 289 675,69 €**

Point 12 : Budget annexe Réseaux

- résultat de fonctionnement de clôture : + 48 214,74 €
- résultat d'investissement de clôture : + 177 302,03 €
- **excédent global** : **+ 225 516,77 €**

Point 13 : Adoption du Budget supplémentaire 2017 - Budget principal

Le Conseil municipal a approuvé le budget supplémentaire - Budget principal de l'exercice 2017

Parmi les grands chantiers de 2017, figurent notamment :

- le début de l'aménagement du quartier Henri Meck
- la suppression du passage à niveau PN20.

	Dépenses				Recettes			
	Budget primitif 2017	Budget supp.	Reste à réaliser	Budget total	Budget primitif 2017	Budget supp.	Reste à réaliser	Budget total
Fonctionnement	12 414 000,00 €	467 900,00 €	0 €	12 881 900,00 €	12 414 000,00 €	467 900,00 €	0 €	12 881 900,00 €
Investissement	6 116 000,00 €	1 174 774,27 €	1 435 442,13 €	8 726 216,40 €	6 116 000,00 €	2 395 927,27 €	214 289,13 €	8 726 216,40 €

Point 14 : Budget annexe Succession Albert Hutt - Sur le même principe, le Conseil municipal a approuvé les budgets supplémentaires annexes.

	Dépenses			Recettes		
	Budget primitif 2017	Budget supp.	Budget total	Budget primitif 2017	Budget supp.	Budget total
Fonctionnement	11 470,00 €	10 093,44 €	21 563,44 €	11 470,00 €	10 093,44 €	21 563,44 €
Investissement	4 500,00 €	27 851,90 €	32 351,90 €	4 500,00 €	27 851,90 €	32 351,90 €

Point 15 : Budget annexe - Camping

	Dépenses				Recettes		
	Budget primitif 2017	Budget supp.	Reste à réaliser	Budget total	Budget primitif 2017	Budget supp.	Budget total
Fonctionnement	49 600,00 €	27 255,51 €	0 €	76 855,51 €	49 600,00 €	27 255,51 €	76 855,51 €
Investissement	50 000,00 €	67 135,46 €	2 935,00 €	120 070,46 €	50 000,00 €	70 070,46 €	120 070,46 €

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 19 juin 2017 -

Point 16 : Budget annexe - Forêt communale

	Dépenses			Recettes		
	Budget primitif 2017	Budget supp.	Budget total	Budget primitif 2017	Budget supp.	Budget total
Fonctionnement	85 120,00 €	95 303,41 €	180 423,41 €	85 120,00 €	95 303,41 €	180 423,41 €
Investissement	1 450,00 €	24 251,88 €	25 701,88 €	1 450,00 €	24 251,88 €	25 701,88 €

Point 17 : Budget annexe - Lotissement

	Dépenses			Recettes		
	Budget primitif 2017	Budget supp.	Budget total	Budget primitif 2017	Budget supp.	Budget total
Fonctionnement	1 570 333,00 €	0,29 €	1 570 333,29 €	1 570 333,00 €	0,29 €	1 570 333,29 €
Investissement	1 570 333,00 €	- 644 552,37 €	925 780,63 €	1 570 333,00 €	- 0,56 €	1 570 332,44 €

Point 18 : Budget annexe - Locaux commerciaux

	Dépenses				Recettes		
	Budget primitif 2017	Budget supp.	Reste à réaliser	Budget total	Budget primitif 2017	Budget supp.	Budget total
Fonctionnement	60 300,00 €	- 9 100,00 €	0 €	51 200,00 €	60 300,00 €	- 9 100,00 €	51 200,00 €
Investissement	33 230,00 €	282 255,69 €	1 200,00 €	316 605,69 €	33 230,00 €	283 375,69 €	316 605,69 €

Point 19 : Budget annexe - Réseau

	Dépenses				Recettes		
	Budget primitif 2017	Budget supp.	Reste à réaliser	Budget total	Budget primitif 2017	Budget supp.	Budget total
Fonctionnement	35 500,00 €	52 514,74 €	0 €	88 014,74 €	35 500,00 €	52 514,74 €	88 014,74 €
Investissement	368 500,00 €	-175 072,05 €	50 038,82 €	243 466,77 €	368 500,00 €	- 125 033,23 €	243 466,77 €

Point 20 : Bilan des acquisitions et des cessions foncières - exercice 2016

Le Conseil municipal a approuvé la politique foncière menée par la collectivité orientée comme suit :

- Au titre des acquisitions, achat amiable, par voie de préemption ou d'expropriation des emprises, parcelles et biens strictement nécessaires à la mise en oeuvre de projets publics définis dans le cadre du développement de la collectivité, ou pour répondre à des opportunités permettant à la commune de disposer de réserves foncières lui permettant, à terme, d'être l'acteur de son développement.

L'acquisition de quatre biens a été réalisée en 2016 pour une valeur totale de 165 167,74 €.

Il a également été décidé d'acheter huit autres biens pour un montant total de 921 814,50 €. Leur acquisition est en cours.

- Au titre des cessions, la cession amiable des propriétés foncières permettant de soutenir le développement économique, l'extension harmonieuse et mesurée du cadre urbain, les biens nécessaires à la mise en oeuvre de projets portés conjointement avec la commune ou isolément, par d'autres personnes publiques ou privées, et les biens représentant plus un intérêt stratégique pour la ville.

La cession de deux biens a été réalisée en 2016 pour un montant de 45 086 €. Deux autres cessions ont également été décidées durant cet exercice pour un montant total de 191 130 €. La vente de ces biens est en cours.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 19 juin 2017 -

Point 21 : Subvention au budget annexe Succession Albert Hutt Comme chaque année depuis 2007, il a été décidé de verser une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe succession Albert Hutt. Pour 2017, celle-ci s'élève à 4 500 € et correspond au montant annuel de l'amortissement des pianos acquis sur ce budget annexe et mis à disposition de l'École municipale de musique et de danse de Molsheim.

Point 22 : Cession immobilière - rue des Tanneurs - ancienne maison Klasser Le 28 juin 2013, le Conseil municipal de la Ville de Molsheim a décidé l'acquisition de la propriété des conjoints Klasser, située 2 rue des Tanneurs, et comprenant un ensemble immobilier bâti et non bâti. La Ville a morcelé cette propriété pour réaliser le parking des Tanneurs et réhabiliter une partie du bâti susceptible de servir de lieu de stockage. Les travaux ayant été achevés, la Ville demeure propriétaire de l'ancienne maison Klasser qui ne répond à aucun usage public et est donc susceptible d'être vendue. Un voisin s'est proposé d'acquérir ce bien afin d'y installer en partie son activité professionnelle. Le Conseil municipal a décidé la cession de cette emprise foncière de 195 m² pour un montant net vendeur de 135 000 €.

Point 23 : Cession foncière au Zich - attribution d'un terrain constructible - Lot 6 Le Conseil municipal a approuvé la procédure de vente du lot n°6 cadastré section 4, parcelle 407/59 d'une contenance de 4,62 ares. Le prix de vente net à l'are est fixé à 25 800 € TTC, soit un prix total de 119 196 € TTC pour l'ensemble de la parcelle.

Point 24 : Etablissement public foncier - acquisition d'un bien suite à un portage foncier - 21 avenue de la Gare Le 27 avril 2012, la Ville de Molsheim avait décidé d'acquérir une propriété située au 21 avenue de la Gare par voie de préemption. Cette acquisition avait été motivée par la situation de l'emprise au cœur du futur périmètre de réaménagement du passage à niveau. Le 26 juin 2012, une convention pour portage foncier avait été signée entre la Commune et l'Etablissement public foncier d'Alsace, pour une durée de cinq ans. Cette convention arrivant à échéance, l'assemblée délibérante a décidé d'acquérir les parcelles concernées auprès de l'EPF d'Alsace et a accepté qu'un acte de cession soit établi pour un montant global de 450 924,15 € (frais d'acquisition et d'arpentage inclus).

Point 25 : Acquisition foncière amiable au Zich - section 27 parcelle n°150 Dans le cadre de la politique d'acquisition foncière menée au Zich en vue de la réalisation de son aménagement futur, il a été proposé à la Ville de Molsheim l'acquisition d'une parcelle cadastrée section 27 numéro 150 d'une contenance de 4,20 ares. Le prix d'achat proposé de 3 250 € l'are est majoré d'une indemnité de réemploi de 5 %, soit un total de 3 412,50 € l'are. Cette majoration est proposée pour tenir compte de la plantation d'arbres fruitiers. Le Conseil municipal a décidé de l'acquisition de cette parcelle au prix net de 14 332,50 €.

Point 26 : Constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché pour l'achat et/ou la location de matériels d'impression et leur maintenance Dans le but de réaliser des économies, la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig envisage de mutualiser la passation de marchés pour l'achat et/ou la location de matériel d'impression et de leur maintenance. Ce groupement de commandes rassemblera les 18 communes membres, le Select'om et le Pays Bruche-Mossig-Piémont, qui mettront en commun leurs besoins en achats afin d'obtenir des meilleures conditions de prix par la massification de leurs volumes de commandes. Cette opération concerne plus de 90 copieurs et imprimantes et permettrait de générer une économie de 90 000 € TTC. Le Conseil municipal a décidé d'adhérer à ce groupement de commandes et a accepté que la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig soit désignée comme coordonnateur pilotant la procédure allant de la consultation jusqu'à la notification du marché.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 19 juin 2017 -

Point 27 : Orgue Silbermann - demande de subvention auprès de la Drac - modification

Construit par Jean-André Silbermann en 1781, l'orgue de l'église des Jésuites peut être considéré comme l'un des rares témoins de ce qu'a réellement dû être le son d'un orgue Silbermann. Son buffet a été classé au titre des monuments historiques en 1977 et sa partie instrumentale en 2003. En 2016, les Amis de l'orgue ont signalé que l'un des montants arrière du buffet était attaqué par des vers. Selon le rapport d'expertise de l'instrument réalisé par un technicien conseil agréé le 17 octobre 2016, il était à la fois nécessaire de réaliser un traitement contre les insectes xylophages et d'effectuer un relevage de l'instrument. Les travaux envisagés sont éligibles à une subvention de la Direction régionale des Affaires Culturelles dans la limite de 40 % de la dépense hors taxes. A l'issue d'une procédure de mise en concurrence de différents prestataires compétents pour effectuer les travaux, la Ville a attribué le marché à l'entreprise Manufacture d'orgue Blumenroeder de Haguenau pour un montant total de 55 425,00 € HT.

L'assemblée délibérante a décidé d'engager les travaux de nettoyage et de relevage et a sollicité la participation financière de la Drac à hauteur de 40 % du montant de l'opération, soit une subvention de 22 170 €.

Point 28 : Espace Saint-Joseph - acceptation de la donation à la Ville de Molsheim

L'Espace Saint-Joseph représente un véritable lieu de convivialité géré jusqu'à présent par l'Association Saint-Joseph. Lors de son assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2017, l'association a décidé le transfert du bien immobilier à la Ville de Molsheim.

Le Conseil municipal a accepté cette donation à titre gracieux au 1^{er} juillet 2017.

Point 29 : Stadium - convention de mise à disposition à l'Association La Sportive Molsheim

Le Conseil municipal a renouvelé la mise à disposition du local-club house à l'association La Sportive Molsheim. Une convention a été signée entre la Ville et l'association pour une durée de cinq ans du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2022.

Point 30 : Ancien CSP - bail administratif emphytéotique au profit de la Communauté de communes - Maison de service au public intergénérationnel

La Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig envisage la réhabilitation complète de l'ancienne caserne des pompiers dans le cadre de sa compétence gestion de maisons de services au public. La Ville de Molsheim entend conférer le droit à l'intercommunalité d'utiliser ce bâtiment et de le réhabiliter pour le transformer en maison de services au public intergénérationnel. En effet, le preneur souhaite l'installation d'environ 1 200 m² de bureaux et locaux annexes destinés à l'accueil du Centre d'information et d'orientation ainsi que d'autres structures associatives et hospitalières.

Le Conseil municipal a approuvé la conclusion d'un bail emphytéotique avec la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig.

Point 31 : Renouvellement de la convention de location Société de tir 1953

Par délibération du 19 août 1957, la Ville a conclu une convention de location à titre gratuit pour 30 ans, avec la Société de tir 1953, concernant un terrain situé rue de la Hardt, cadastré section 50 parcelle 353 d'une superficie de 26,03 ares. Par délibération en date du 6 juin 1986, la Ville a réitéré son engagement dans le cadre d'une nouvelle convention de location pour une durée de 30 ans. Il est proposé au Conseil municipal de renouveler ce dispositif.

L'assemblée délibérante a décidé de relouer à la Société de tir 1953 le terrain situé rue de la Hardt, à titre gratuit, pour 10 périodes de 3 années, renouvelables par tacite reconduction, du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2046.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 19 juin 2017 -

Point 32 : Subvention d'investissement Passion photo Molsheim

L'association Passion photo de Molsheim a sollicité une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un écran haute définition à vocation pédagogique afin de permettre à l'ensemble des membres du club de développer son propre regard photographique.

La collectivité entend soutenir les investissements effectués par les associations locales. Chaque demande fait l'objet d'une étude au cas par cas sachant que la participation maximale ne saura excéder 40 % de l'investissement TTC consenti par l'association.

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention à l'association Passion photo Molsheim d'un montant de 1 120 € au titre de l'investissement envisagé.

Point 33 : Subvention aux scouts et guides de France, de l'équipe compagnon du Groupe Saint-Materne de Molsheim - projet Madagascar

L'équipe compagnon du groupe Saint-Materne de Molsheim envisage d'effectuer un voyage humanitaire à Madagascar cet été. La Ville soutient la nature du projet envisagé, l'investissement du groupe local et l'aspect pédagogique de l'opération projetée.

Dans cette optique, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 400 € à l'équipe compagnon du Groupe Saint-Materne de Molsheim.

Point 34 : Subvention à l'association Pingouin Prod de Molsheim - soirées de l'été - édition 2017

L'association Pingouin Prod participe chaque année à l'animation de la Ville. Le 29 mai 2017, l'association a sollicité une participation financière de la ville de Molsheim pour soutenir l'organisation de l'édition 2017 des soirées de l'été.

Afin d'assurer le succès et la pérennité de ces manifestations sur Molsheim, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 500 € à l'association Pingouin Prod.

Point 35 : Subvention de fonctionnement au Molsheim olympique club - section handball

Grâce à son titre de championne d'Alsace de pré-nationale, l'équipe fanion retrouve le championnat de France N3 dès la saison 2017-2018. Outre cette performance, les joueurs du Moc handball ont également disputé les phases finales de la coupe de France en région parisienne en échouant aux portes de la finale.

Afin de soutenir le parcours exemplaire de cette équipe, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 3 000 € au Moc handball.

Point 36 : Subvention à l'association SOS Aide aux habitants - exercice 2017

SOS Aide aux habitants est une association agréée par le ministère de la Justice, dont le but est d'améliorer la prise en charge de toute victime d'infraction pénale (violence intrafamiliale, atteinte à la personne, aux biens...) et de favoriser la connaissance de leurs droits. Elle est également habilitée pour l'évaluation des situations des femmes en très grand danger.

Afin de soutenir ses actions de médiation, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 2 100 € à l'association SOS Aide aux habitants au titre de l'année 2017.

Point 37 : Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs doit obéir au principe de sincérité. Il prévoit les postes susceptibles d'être pourvus en cours d'année budgétaire, notamment pour tenir compte des remplacements et des évolutions de carrière.

Des mouvements de personnel ou évolutions de postes nécessitent des modifications du tableau des effectifs que le Conseil municipal a approuvées.

Point 38 : Rapport annuel 2016 - Délégation de service public du camping municipal

Le rapport annuel 2016 de la délégation de service public du camping municipal indique une diminution de la fréquentation globale de 5 % liée à une météo moins clémente par rapport à l'exercice précédent entraînant une baisse du chiffre d'affaires de 12 %.

S'agissant de la fréquentation des cinq mobil-homes, il apparaît une diminution du nombre de nuitées sur la totalité de la saison (1 648 contre 2 154 nuitées), liée en partie à la réalisation de travaux sur l'un des mobil-homes. Quant aux emplacements dédiés aux tentes, le camping enregistre là encore une diminution des nuitées de plus de 4 points. Le gérant constate une petite baisse de la durée moyenne des séjours 2,98 jours en 2016 contre 3,07 en 2015.

Près de 40 % de la population fréquentant le camping est d'origine française. Les Allemands arrivent en deuxième position avec 22 %. Sur la dernière marche du podium, se trouve la Hollande qui perd sa position de dauphin.

En 2016, la redevance annuelle du délégataire (et donc perçue par la Ville) s'établit à 27 053 €.